



245002 - Le jugement du fait de se protéger contre le mauvais oeil grâce à des ablutions collectives

question

Des femmes ont l'habitude, chaque fois qu'elles se rencontrent, de faire ensemble leurs ablutions à partir d'un récipient rempli d'eau. Ensuite, l'une d'entre elles, ou tout le groupe, utilise le reste de l'eau dans le but de la prévention du mauvais oeil. Elles perpétuent cette pratique, même si aucune d'entre elles n'a été victime de ce mal. Comment juger cela?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ce que la Sunna confirme c'est que la prise d'un bain par la victime du mauvais oeil est un traitement efficace. Rien dans la Sunna ne prouve que la pratique sus mentionnée peut prévenir le mal en question ni son institution comme moyen à utiliser par celui qui ne l'a pas encore subi pour protéger celui n'est pas sûr et ne croit pas fortement être victime du mauvais oeil. Aussi n'est-il pas institué d'y recourir à titre préventif. Ce qui prévient et repousse le mauvais oeil, c'est de s'immuniser à l'aide de *dhikr* et de formules conjuratoires citées dans la sunna prophétique.

Nous avons présenté la question à notre cheikh Abdourrahan al-Barak (Puisse Allah le Très-haut le protéger). Et il a dit: « il ne convient pas de commettre cette erreur qui découle du fait de se laisser emporter par des doutes obsessionnels et hallucinatoires. »

Allah le sait mieux.